



Historique de la création et de l'UFRAMA

L'UFRAMA s'inscrit dans un long processus qui a vu successivement les créations :

1. des associations de maisons d'accueil de familles et proches de personnes détenues à partir de 1972,
2. des fédérations régionales FRAMAFAD à partir de 1993,
3. de l'union nationale l'UFRAMA en décembre 2000.

1- Les maisons d'accueil de familles et proches de personnes incarcérées

Les maisons d'accueil des familles et proches de personnes incarcérées ont été créées à partir de 1972 sur l'initiative d'associations qui se sont constituées pour répondre aux besoins ressentis localement.

Les personnes venant rendre visite à un proche détenu devaient en effet attendre de longues heures devant les établissements pénitentiaires pour pouvoir s'inscrire en l'absence alors de toute possibilité de prise de rendez-vous préalable, et attendre l'heure de leur parloir sans abri contre les intempéries et sans aucune prise en compte des difficultés qu'elles pouvaient rencontrer.

L'association Roqueclaire a été la première se constituer en 1972, à proximité du centre de détention de Muret (31), et offrir un accueil avec hébergement de nuit pour les familles. L'association San Marco à Lyon (69) a vu ensuite le jour en 1982, à proximité de la maison d'arrêt de Lyon, avec un accueil de jour pour les familles en attente parloir.

Les années qui ont suivi ont vu la création de nombreuses associations à proximité des établissements pénitentiaires. Situées à proximité des établissements pénitentiaires, elles offrent différentes prestations et services aux familles qui viennent rendre visite à un proche incarcéré.

Les services proposés sont diversifiés et variables en fonction des structures :

- Mise à disposition d'un lieu aménagé pendant le temps d'attente du parloir (salle d'attente - sanitaires - cuisine - coin nurseries - salle de jeux pour les enfants - chambres dans les structures prévues pour l'hébergement ...),
- Accueil et soutien psychologique par des personnes formées à l'écoute et à la relation d'aide,
- Informations sur la réglementation pénitentiaire et les procédures judiciaires,
- Activités ludiques et d'expression à l'attention des enfants,
- Prise en charge des enfants pendant le parloir,
- Accompagnement des enfants au parloir dans certaines situations particulières,
- Service de transport en voiture dans certains lieux en fonction des besoins.

En 2019, on dénombre 142 associations d'accueil dont 29 avec hébergement de nuit. Sur ces 142 structures d'accueil, 48% d'entre elles assurent la garde des enfants en cas de besoin pendant le parloir et 22% assurent l'accompagnement des enfants au parloir pour rencontrer leur père, leur mère ou un proche incarcéré, dans certaines situations particulières.

Les établissements pénitentiaires de construction récente comportent désormais des salles d'attente destinées aux personnes venant au parloir. Depuis 2008, en outre, certaines fonctions d'accueil ont été déléguées par l'administration à des prestataires privés. Dans chaque lieu, une convention organise la coopération et la complémentarité entre le prestataire et l'association.

2 - Les FRAMAFAD

Fédérations régionales des associations de maisons d'accueil de familles et amis de détenus

Avec la création spontanée de nombreuses associations de maisons d'accueil est apparue très vite la nécessité d'une réflexion en commun et la nécessité d'une formation des accueillants bénévoles.

Les 4 et 5 octobre 1991, a eu lieu à Nancy, à l'initiative de l'association Le Didelot, la deuxième Rencontre Nationale des associations de maisons d'accueil après celle organisée à Lyon les 12 et 13 juin 1987 par l'association San Marco. C'est au cours de cette deuxième rencontre que fut prise la décision du regroupement des associations de maisons d'accueil en fédérations régionales. Cette décision a été adoptée à l'unanimité par les 54 associations de maisons d'accueil présentes, représentant 85,7 % des associations alors existantes en France métropolitaine et d'outre-mer (63 associations).

Les objectifs alors définis pour la création des fédérations régionales de maisons d'accueil étaient les suivants :

- Permettre une prise en compte spécifique des problématiques rencontrées par les familles de détenus,
- Proposer des formations adaptées aux bénévoles assurant l'accueil,
- Soutenir l'action des structures existantes,
- Favoriser la création de nouvelles structures,
- Être l'interlocuteur des pouvoirs publics au niveau régional.

En juillet 1993, la première FRAMAFAD a vu le jour dans la région pénitentiaire de Bordeaux.

Les créations des FRAMAFAD ont eu lieu ensuite successivement les années suivantes :

- en 1993 : la FRAMAFAD Grand Sud-Ouest
de l'interrégion pénitentiaire de BORDEAUX
- en 1998 : la FRAMAFAD Toulouse
de l'interrégion pénitentiaire de TOULOUSE
- en 1999 : la FRAMAFAD Est
de l'interrégion pénitentiaire de STRASBOURG
- en 2001 : la FRAMAFAD Centre Est Dijon
de l'interrégion pénitentiaire de DIJON
- en 2002 : la FRAMAFAD Grand Ouest
de l'interrégion pénitentiaire de RENNES
- en 2006 : la FRAMAFAD Rhône Alpes Auvergne
de l'interrégion pénitentiaire de LYON
- en 2007 : la FRAMAFAD Ile de France
de l'interrégion pénitentiaire de PARIS
- en 2010 : la FRAMAFAD Paca Corse
de l'interrégion pénitentiaire de MARSEILLE
- en 2011 : la FRAMAFAD Nord
de l'interrégion pénitentiaire de LILLE

3 - L'UFRAMA

Union nationale des Fédérations Régionales des associations de maisons d'accueil de familles et proches de personnes incarcérées

En mars 2000, la création d'une association loi 1901, sous le nom de "Collectif National des FRAMAFAD", a représenté la première étape du regroupement national des associations.

Il s'agissait alors d'une association à durée limitée, regroupant les trois FRAMAFAD existantes dans les régions pénitentiaires de Bordeaux, Strasbourg et Toulouse, avec pour objectif l'organisation de la IVème Rencontre Nationale des associations de maisons d'accueil. En 2000, Il est apparu en effet prématuré d'envisager la constitution d'une fédération nationale à durée illimitée alors que seulement trois FRAMAFAD avaient vu le jour. La volonté était de favoriser la responsabilisation des associations dans le cadre de regroupements régionaux avant de mettre en place une structure nationale.

En décembre 2001, à l'issue de la IVème Rencontre Nationale organisée par le "Collectif National des FRAMAFAD", les 18 et 19 mai 2001 à PARIS, et de l'édition des actes de cette rencontre, le Collectif National des FRAMAFAD a modifié ses statuts et son appellation pour se constituer en union nationale à durée illimitée, sous le nom de UFRAMA : Union Nationale des Fédérations Régionales des Associations de Maisons d'accueil de familles et Proches de Personnes Incarcérées. Cette décision a été prise compte tenu de la création d'une quatrième FRAMAFAD à Dijon et de la perspective de création d'une cinquième FRAMAFAD à Rennes

L'UFRAMA s'est donné pour objectifs :

- de favoriser les échanges et la réflexion entre les différentes fédérations régionales et associations de maisons d'accueil de familles et proches de personnes incarcérées,
- d'organiser des actions de formation en direction des personnes assurant l'accueil des familles et proches de personnes incarcérées,
- d'organiser des journées nationales de formation, d'information et de recherche, destinées aux membres des associations d'accueil de familles de détenus et autres publics concernés par les problèmes des familles de personnes incarcérées,
- de faire connaître les difficultés auxquelles sont confrontées les familles et proches de personnes incarcérées et développer des actions de soutien,
- de favoriser les contacts avec d'autres associations poursuivant des buts similaires ou voisins,
- d'assurer une représentation nationale des associations de maisons d'accueil auprès des pouvoirs publics, soutenir l'action des associations auprès des pouvoirs publics.

Une convention pluriannuelle d'objectifs a été signée en octobre 2004 avec la Direction de l'administration pénitentiaire permettant de concrétiser le partenariat existant. Cette convention, régulièrement renouvelée tous les 4 ans, a pour objet "de définir le champ et les modalités d'actions de réinsertion sociale en matière de maintien des liens familiaux, déjà entreprises depuis plusieurs années par l'UFRAMA en partenariat avec l'administration pénitentiaire."